



## Éléments nécessaires à nous faire parvenir afin d'établir un mandat de gestion

### Dossier technique

- Copie de votre acte de propriété,
- Un RIB bancaire (afin de pouvoir effectuer vos virements de loyers),
- Plan de votre bien,
- Copie du règlement de copropriété concernant :
  - La jouissance des parties privatives,
  - La jouissance des parties communes,
  - Le tableau de répartition faisant apparaître l'ensemble des millièmes des lots

### Certificats

- Attestation de la loi Carrez,
- Diagnostic amiante de votre partie privative,
- Diagnostic amiante des parties communes (DTA),
- CREP (Constat de Risque d'Exposition au Plomb, concerne les constructions avant 1949),
- DPE (Diagnostic de performance énergétique),
- Etat des installations électriques des immeubles à usage d'habitation,
- Dossier de location de votre locataire (obligatoire).

### Si un locataire est déjà en place

- Dernière régularisation des charges de votre locataire,
- La copie du dossier de location de votre locataire :
  - Le bail,
  - L'état des lieux,
  - Les éléments du dossier de location (feuilles de paye, avis d'imposition, acte de caution ...)

### Vous pouvez nous faire parvenir ces documents soit par :

- courrier à GTS Immobilier - BP 91434 - 37014 TOURS CEDEX 1,
- e-mail à : [aline@gtsimmobilier.com](mailto:aline@gtsimmobilier.com),
- télécopie : 02 47 66 47 81.



26, rue de Bordeaux – BP 91434 - 37014 TOURS Cedex 1 - **Tél : 02 47 666 667** - Fax : 02 47 664 681  
[info@gtsimmobilier.com](mailto:info@gtsimmobilier.com) / [www.gtsimmobilier.com](http://www.gtsimmobilier.com)